



CONSEIL D'ADMINISTRATION 28 FÉVRIER 2017

LISTE DES DELIBERATIONS

N°	Objet
1	Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 décembre 2016.
2	Approbation du compte financier 2016.
3	Approbation de la convention avec la Région Normandie.
4	Approbation de l'avenant n°1 à la convention partenariale pour soutenir la requalification urbaine et la transition énergétique des centres villes reconstruits.
5	Délégations du Conseil d'Administration au Directeur Général.
5 bis	Délégations du Conseil d'Administration à la Directrice Générale Adjointe
6	Accord pour la clôture du programme d'action foncière signé le 27 septembre 2013 avec la Ville de Saint Aubin lès Elbeuf.
7	Accord pour l'acquisition pour le compte de la Ville du Havre (Seine Maritime) d'un immeuble bâti cadastré section JF 249 d'une contenance de 1 028 m ² , sis boulevard de Strasbourg.
8	Accord pour l'acquisition, à la demande du conservatoire du littoral et de la Collectivité, après négociations de gré à gré, les immeubles cadastrés sur la Commune de SAINTE-MARGUERITE-SUR-MER (Seine Maritime), section A n° 189 et 323 et section ZA n° 40 pour une contenance totale de 14 958 m ² .
9	Accord donnée à la commune de Bernay (Eure) pour un report d'une durée d'un (1) an de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage, de la parcelle sise à BERNAY, cadastrée section AE n° 344 pour une contenance totale de 2ha 77a 19ca
10	Accord donnée à la commune de Saint Marcel pour un report d'une durée d'un (1) an de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage, de l'immeuble sis à SAINT MARCEL, cadastré section AK n° 17 pour une contenance totale de 764 m ² , à la condition expresse que l'immeuble soit sécurisé par les mesures suivantes : démolition des vestiges de constructions annexes, élagage des arbres.
11	Accord donnée à la commune de Pacy sur Eure pour un report d'une durée d'un (1) an de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage, de l'immeuble sis à PACY SUR EURE, cadastré section AD n° 305 pour une contenance totale de 1 276 m ² , à la condition expresse que l'immeuble soit sécurisé par les mesures suivantes : sécurisation des éléments pouvant tomber sur la voie publique, fermeture des huisseries afin d'éviter les infiltrations, entretien de la végétation.
12	Accord donnée à la commune de Dives sur Mer pour un report d'une durée d'un (1) an des échéances de rachat aux conditions contractuelles de portage, des immeubles sis à DIVES SUR MER, cadastrés section AM n° 224 et section AN n°s 93, 94 et 123, le tout pour une contenance globale de 2 992 m ² .
13	Accord donnée à la commune de Pont de l'Arche pour un report d'une durée d'un (1) an de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage, de l'immeuble sis à PONT DE L'ARCHE, cadastré section B n°s 58, 59, 900, 1654 et 2087 pour une contenance totale de 773 m ² .
14	Accord donnée à la ville de Caudebec lès Elbeuf pour un allongement de portage pour l'opération Îlot Jules Ferry (920 634) section AM 58 pour 116 m ² : Allongement de portage de 5 à 10 ans soit une nouvelle échéance de rachat 03 janvier 2022.

15	Accord donnée à la Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH) pour un allongement de portage pour l'opération Ilot Danton (920 308) section JE n°s 59 et 61 pour une contenance totale de 354 m²: Allongement de portage de 5 à 10 ans soit une nouvelle échéance de rachat au 27 décembre 2022
16	Accord donnée à la Métropole Rouen Normandie pour un allongement de portage pour l'opération Elbeuf Ilot Cousin Corblin (920 736) lot n° 1 de la parcelle AV 18 et le lot n° 3 de la parcelle AV 19 : Allongement de portage de 5 à 10 ans soit une nouvelle échéance de rachat au 03 avril 2022.
17	Accord donnée à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie pour un report d'une durée d'un (1) an de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage des parcelles cadastrées section A n° 1 (Commune de COURTONNE LA MEURDRAC) et A n° 36 (Commune de GLOS) pour une contenance totale de 16ha 38a 13ca.
18	Accord donnée à la commune de Lillebonne pour un report d'une durée de trois (3) ans de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage, de l'immeuble sis à LILLEBONNE, cadastré section AK n° 20 pour une contenance de 117 m².
19	Accord donnée à la Communauté d'Agglomération "Caux Vallée de Seine" pour un allongement d'une durée de dix-huit (18) mois de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage, des parcelles cadastrées, sur le territoire de LA FRENAYE, section A n°s 252 et 726 pour une contenance totale de 1ha 52a 56ca et les parcelles section A 408 et 805, d'une contenance totale de 1ha 14a 47ca.
20	Accord donnée à la Commune de LA BOUILLE pour un report d'une durée d'un (1) an de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage, de l'immeuble sis à LA BOUILLE, cadastré section AC n° 131 pour une contenance totale de 137 m².
21	Accord donnée au Département du Calvados pour un report d'une durée de sept (7) mois de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage, afin de finaliser le prix de cession de l'ensemble des emprises maîtrisées, compte-tenu de la complexité de l'opération
22	<p>Accord donnée à la Ville de ROUEN pour les allongements de portage suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opération Grammont Sablière (MT n°s 97 et 103) : Allongement de portage à 15 ans soit une nouvelle échéance de rachat au 7/12/2022, - Opération ZAC Luciline Rives de Seine : KW 157 Lots 6 (allongement de portage à 10 ans soit une nouvelle échéance au 27/01/2022), 14 (allongement de portage à 10 ans soit une nouvelle échéance au 12/03/2022), 10, 11 et 12 (allongement de portage à 10 ans soit une nouvelle échéance au 21/12/2022) et Les parcelles KW n°s 388 et 389 (allongement de portage à 15 ans soit une nouvelle échéance au 12/11/2022), - Opération Ilot Europe (NB n° 104) : Allongement de portage à 15 ans soit une nouvelle échéance de rachat au 27/09/2022, - Opération Secteur Ouest Quartier Pasteur (KY n° 224) : Allongement de portage à 15 ans soit une nouvelle échéance de rachat au 24/04/2022, - Opération Croix D'Yonville (KW n°s 312, 313 et 54) : Allongement de portage à 15 ans soit une nouvelle échéance de rachat au 10/01/2022.
23	Accord donnée à la COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE (CODAH) pour un allongement de portage pour l'opération Lotissement Dumont d'Urville (902 044) section NL 78 et 72 (droits indivis), d'une contenance totale de 14 892 m² : Allongement de portage de 5 à 10 ans soit une nouvelle échéance de rachat au 14 mai 2022.
24	Approbation de la prise en charge de l'ensemble du 1 ^{er} programme rattaché à la convention EPF/Région 2017-2021.
25	Autorisation donnée au Directeur Général pour signer une convention de partenariat pour la mise en place d'un dispositif d'observation foncière sur le territoire du Syndicat Mixte des Hautes-Falaises, sans engagement financier de la part de l'EPF.
26	Dans le cadre de l'opération de restructuration pour l'habitat concernant le projet situé 3/5 place de la République à Carentan les Marais (50), approbation du bilan prévisionnel d'opération et autorisation pour la réalisation.
27	Renouvellement de l'accord pour accompagner EVREUX PORTES DE NORMANDIE dans le développement de BIOGALENYS.
28	Admission en non-valeur concernant une somme correspondant au coût TTC des travaux compte tenu de la liquidation de l'entreprise ayant réalisé les travaux conservatoires d'étanchéité de la propriété mitoyenne du projet de maison médicale et de logements sociaux à Tillières sur Avre.
29	Accord donnée, à la demande de CHERBOURG EN COTENTIN (Manche), pour la prorogation de la déclaration d'utilité publique sur le périmètre de prise en charge de l'opération n° 980 427 "TOURLAVILLE BREQUECAL", dont l'échéance arrive le 24 juillet 2017.

30	Accord donnée, à la demande de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-EURE (Eure), pour la prise en charge de la procédure d'expropriation sur le périmètre de l'opération n°924 108 "AXE STRUCTURANT Louviers Val de Reuil".
31	Autorisation donnée à l'EPF Normandie pour solliciter la subvention LEADER pour le montage du dossier de demande d'aide concernant l'étude d'attractivité des pôles secondaires de Flers Agglomération.
32	Autorisation donnée au Directeur Général pour signer avec la Maison de l'Architecture, une convention de partenariat prévoyant le versement d'une participation pour le financement du mois de l'architecture contemporaine de 2017.